

COMPTE-RENDU

Conseil municipal du 19 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert GOUSSEAU, Maire.

Etaients présents : GOUSSEAU Robert, BOURDEAU Jean-Claude, CABANES Laurent, ROUX Jean-Dominique, MORIN Patrick, RAMBAUD Sébastien, BOISDÉ Virginie, LARDJANE Marie-Hélène, BARATANGE Jean-Pierre, PACHECO Monique, BERTRAND François, TEXIER Jérôme, GAUDIN Christian, LARGEAU Jean-Pierre.

Monique PACHECO a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 14 mars 2019

RESULTATS EXERCICE 2018

Comptes administratifs

BUDGET PRINCIPAL

	résultat de clôture de l'exercice 2017	part affectée à l'investissement 2018	résultat de l'exercice 2018	Transfert ou intégration de résultats	restes à réaliser 2018		chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
					dépenses	recettes	
investissement	- 94 991,72 €	- €	30 101,94 €		26 480,40 €		- 91 370,18 €
fonctionnement	347 333,24 €	136 610,21 €	95 285,90 €	1 519,95 €			307 528,88 €
TOTAL	252 341,52 €	136 610,21 €	125 387,84 €	1 519,95 €	26 480,40 €		216 158,70 €

LOTISSEMENT LA COUARDE

	résultat de clôture de l'exercice 2017	part affectée à l'investissement 2018	résultat de l'exercice 2018	Transfert ou intégration de résultats	restes à réaliser 2018		chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
					dépenses	recettes	
investissement	84 727,93 €	- €	- 407,40 €		- €		84 320,53 €
fonctionnement	37 643,65 €	- €	- 1 067,60 €				36 576,05 €
TOTAL	122 371,58 €	- €	- 1 475,00 €		- €		120 896,58 €

BOULANGERIE

	résultat de clôture de l'exercice 2017	part affectée à l'investissement 2018	résultat de l'exercice 2018	Transfert ou intégration de résultats	restes à réaliser 2018		chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
					dépenses	recettes	
investissement	- 10 262,92 €		7 448,25 €		- €		- 2 814,67 €
fonctionnement	7 738,11 €	7 738,00 €	- 2 727,11 €				- 2 727,00 €
TOTAL	- 2 524,81 €	7 738,00 €	4 721,14 €		- €		5 541,67 €

EPICERIE

	résultat de clôture de l'exercice 2017	part affectée à l'investissement 2018	résultat de l'exercice 2018	Transfert ou intégration de résultats	restes à réaliser 2018		chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
					dépenses	recettes	
investissement		- €					- €
fonctionnement	9 780,80 €		3 077,00 €				12 857,80 €
TOTAL	9 780,80 €	- €	3 077,00 €		- €		12 857,80 €

Etant précisé que les comptes de gestion établis par le trésorier de Mauzé sur Le Mignon pour le **budget principal** et les **budgets annexes «boulangerie»**, « **lotissement de La Couarde** » et « **épicerie** » reflètent exactement les comptes administratifs ci-dessus.

Deuxième avance sur participation 2019 versée au SIVU DES ECOLES

Afin de garantir une trésorerie suffisante au SIVU des écoles d'Arçais/Le Vanneau-Irleau, notamment pour le paiement des charges de personnel avant le vote du budget, le conseil municipal décide de verser à cet organisme, une seconde avance de **19 255,83 €** (correspondant à 1/3 de la somme semestrielle versée en N-1).

La dépense sera inscrite au compte 65548 du budget primitif 2019.

Projets 2019

Le Maire énumère les dépenses d'investissement à inscrire au budget 2019 et propose des pistes de nouveaux programmes :

dépenses engagées en 2018 et non mandatées	MONTANTS
voiries diverses	26 480,40 €

dépenses programmées	MONTANTS
concessions et droits brevets licences logiciels (état civil, compta, élections)	4 000,00 €
Numérisation registres état civil	3 655,90 €
local (pétanque) fournitures porte et fenêtres	4 620,00 €
Cimetière : fournitures cases columbarium	1 836,39 €
Ecrans ordinateurs mairie	835,20 €
Logiciel cimetière	12 520,00 €
Participation à la taxe pour branchement au réseau d'assainissement	5 100,00 €
Travaux branchement réseau assainissement (12 points)	<i>à estimer</i>
Eclairage public Irleau (subventionné à 50 % par la CAN sur le HT 59 815,76 €)	71 778,91 €
subvention atlantic aménagement pour construction de 14 logements	70 500,00 €
	201 326,80 €

recettes réelle attendues	MONTANTS
vente ancien terrain de foot pour construction de 14 logements	70 000,00 €
subvention PACT de la CAN	59 815,76 €

dépenses proposées à la réflexion	MONTANTS
étude Aménagement de route départementale dans la traversée du Vanneau	15 000,00 €
Eclairage terrain de foot	99 613,39 €
aménagement d'un terrain de boules en bois	<i>à estimer</i>

Personnel - adhésion au comité national d'action sociale CNAS

Le Maire explique que l'accès à l'aide sociale pour les salariés des collectivités est obligatoire depuis 2007. La commune adhère donc au Comité National d'Action Sociale (CNAS) depuis cette date.

Dans un souci d'harmonisation des avantages sociaux pour l'ensemble des agents, Il propose que cet avantage social soit élargi au personnel retraité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a confirmé son adhésion au CNAS et arrêté comme suit la liste de bénéficiaires :

- Agents titulaires (dès le 1^{er} jour de leur arrivée dans la collectivité) ;
- Les agents retraités de la collectivité à partir de leur date de départ en retraite ;

Moyennant une participation annuelle de

- 207,00 € par actif
- 134,50 € par retraité

Adresse postale des futurs logements

Le Maire soumet à la réflexion de l'assemblée, le choix de l'adresse postale de la rue qui va desservir les 14 logements de la rue des Ecoles.

Boulangerie

Un couple de candidats a retenu l'attention du Maire et de son 1^{er} adjoint. Les membres du conseil municipal estiment ne pas avoir assez de renseignement pour prendre leur décision, d'autant que la collectivité devrait encore investir dans l'équipement du commerce (minimum 25 000 €).

Il a été convenu de recevoir les candidats pour qu'ils puissent présenter leur projet.

Entretien des itinéraires cyclables

La participation de la commune au dispositif d'entretien des itinéraires cyclables mis en œuvre par le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin est reconduite pour 1 477 €, comme l'an dernier.

L'écarquilleur d'oreilles

Une première expérience de pause musicale s'est déroulée le samedi 26 janvier dernier à la salle des fêtes.

Fort de la réussite de cette soirée (70 personnes) les intervenants désirent poursuivre leur aventure culturelle dans notre commune et y ancrer la pause musicale : 4 séances sur 2019, soit une participation communale de 1 200 €.

Les personnes ayant assisté à la première séance en ont rapporté une expérience très positive aussi le conseil municipal a décidé de financer à hauteur de 300 € une deuxième pause musicale.

Demande de l'Ecole Sainte Mathile

Aucune suite n'a été donnée à la demande de subvention de l'Ecole Sainte Mathilde de Benet.

protection sociale complémentaire/volet prévoyance mandat au centre de gestion des Deux-Sèvres pour convention de participation

Dans le cadre de la procédure relative aux participations des collectivités territoriales à la protection sociale complémentaire de leurs agents, le conseil municipal a décidé :

- De participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance ;
- De retenir la convention de participation ;
- De se joindre à la procédure de mise en concurrence proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;
- De prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis à partir du 1^{er} juillet 2019 afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par la Centre de Gestion des Deux-Sèvres à compter du 1^{er} janvier 2020.
- D'estimer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2020 à 25,00 €,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45